

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 24DPFIN-7-10-03

Service Finances

Objet : Annulation décision n° 24DPFIN – 7 -10 - 02

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021D3-2-2-131 en date du 11 Décembre 2020, relative à la mise en place d'une procédure de courtage aux enchères de matériels et objets réformés,

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

DÉCIDE

- De procéder à l'annulation de la décision n° 24DPFIN-7-10-02 du 22 novembre 2024 en raison du désistement de l'acquéreur. Cette vente n'ayant fait l'objet que d'une seule enchère, il convient de l'annuler.

A Valence d'Agen,

le 16 décembre 2024

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives,



Jean-Michel BAYLET